

FICHE DE PROCEDURE

Demande de duplicata d'un dossier de demande de permis de conduire

Vous ne pouvez plus disposer de votre dossier de demande de permis de conduire (fermeture de votre auto-école, perte du dossier...) : vous devez faire une demande de duplicata.

Vous devez déposer cette demande par courrier à l'adresse suivante : préfecture de la Savoie - DRSU / BTI - B.P. 1801 - 73018 CHAMBERY CEDEX.

CONTENU DU DOSSIER DE DEMANDE :

- L'original du Cerfa n° 14866*01 que vous trouverez en téléchargement sur le site "service-public.fr" à la rubrique "services en ligne et formulaires" sous l'intitulé "demande de permis de conduire par inscription à l'examen ou attestation d'une formation". **Ce formulaire doit IMPERATIVEMENT être imprimé en recto-verso.**

- Un imprimé de demande de duplicata de dossier 02, à télécharger sur le site de la préfecture de la Savoie www.savoie.gouv.fr, à remplir et à signer.

- 1 photographie d'identité récente et conforme aux normes (de face, tête nue, de format 35 mm x 45mm) comportant vos nom et prénom au verso, sans agrafe ni pliure (les photos scannées ne sont pas acceptées).

- Un justificatif d'identité : carte nationale d'identité sécurisée valide ou périmée depuis moins de cinq ans, ou passeport (si délivré depuis le 30/12/2005 : valide ou périmé depuis moins de cinq ans, sinon valide ou périmé depuis moins de deux ans), permis de conduire sécurisé, carte de séjour temporaire, carte de résident.

- Une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse.

Votre dossier vous sera retourné à votre domicile..